

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal d'Albertville, tenue le 3 juin 2013 20h, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irenée Charest, sous la présidence du maire, M. Martin Landry.

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : EDES BERGER, GÉRALDINE CHRÉTIEN, ET CHARLINE CHABOT
 MONSIEUR : GILLES DEMEULES

AINSI QUE MME CLAIRE SÉNÉCHAL, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

ABSENT : MME GILBERTE POTVIN ET M. ROGER DURETTE

Après vérification du quorum et la prière, le maire déclare la session ouverte.

83-06-2013 : ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit accepté en ajoutant au point 20.1 : Entreposage du BR – Club de motoneige et au point 20.2 : Mandat au service de génie de la MRC de la Matapédia – Appel d'offres et devis asphaltage.

1. Prière, vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 30 avril et du 6 mai 2013
4. Adoption des factures
5. Dépôt de la correspondance
6. Demande de dons
7. Adoption du règlement numéro 2013-04 - Les limites de vitesse
8. Demande de dérogation mineure #130021
9. Entente tripartite 2013
10. Mandat d'une personne pour la vente pour taxe
11. SHQ – Programme supplément au loyer
12. Adoption de la politique municipale de la famille et des aînés et de son plan d'action
13. Contrat de collecte des déchets et collecte sélective porte à porte
14. Abat poussière liquide
15. Demande des citoyens du Rang 6 Sud
16. Mandat à MRC de la Matapédia – Couleur des éoliennes
17. Plan annuel d'interventions forestières
18. Approbation des plans et devis pour la mise à niveau de la salle communautaire
19. Service de génie municipal – Subvention PIQM volet III
20. Affaires nouvelles
 - 20.1. Entreposage du BR – Club de motoneige
 - 20.2. Mandat au service de génie de la MRC de la Matapédia – Appel d'offres et devis asphaltage
21. Période de questions

22. Levée de l'assemblée

84-06-2013 : ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU 30 AVRIL ET DU 6 MAI 2013

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 30 avril et du 6 mai 2013.

85-06-2013 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

AJC (souper homard et crevettes)	180.00 \$
Amqui BMR	11.36 \$
Carquest (pièces)	6.37 \$
Centre du Camion JL (ent. Véhicule, cb)	190.49 \$
Claire Sénéchal (frais de déplacement)	46.49 \$
Conciergerie d'Amqui (cueillette mai, produits entretien)	1 336.09 \$
Entreprise B.M.T. (nivelage)	3 058.34 \$
Garage Coop d'Albertville (essence, MADA et semaine des familles)	428.94 \$
<i>Hydro Québec</i>	2 254.03 \$
Kaléidos (Travail sur le site interne)	845.07 \$
La Coop Matapédienne (petits outils, accessoires)	377.63 \$
Librairie d'Amqui (fournitures de bureau)	241.38 \$
Librairie Impérium (livre)	31.45 \$
Lorraine Harvey (ménage mai)	25.00 \$
MRC de la Matapédia (Q-part, contribution MADA, mise à jour)	29 111.16 \$
<i>Postes Canada (bulletin et timbres)</i>	27.48 \$
Remise employeur fédéral et provincial (mai)	1 432.16 \$
<i>Telus</i>	189.47 \$
TOTAL DES COMPTES	39 792.91 \$

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

86-06-2013 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

87-06-2013 : DEMANDE DE DONS

Il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'accepter et de payer la demande de don suivante:

Association canadienne du cancer : 25 \$

Et de refuser les demandes de dons suivantes :

Coopérative Jeunesse de Services de Lac-au-Saumon
Tournoi de golf des Partenaires

88-06-2013 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-04 – LIMITES DE VITESSE

ATTENDU que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU que un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du Conseil municipal de la municipalité d'Alberville tenue le 6 mai 2013 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 75-05-2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charline Chabot Appuyé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement :

Que le règlement numéro 2013-04, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1 Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité d'Alberville

ARTICLE 2 Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

Excédant 50 km/h sur les chemins suivants ;

- Rue St-Raphael Sud
- Rue St-Raphael Nord
- Rue Principale

Excédant 70 km/h sur tout les autres chemins soit ;

Rangs 2,3,4,5,6,7 et 8 sur leurs portions nord et sud et la route Matalik

ARTICLE 3 La signalisation appropriée sera installée par la municipalité d'Alberville.

ARTICLE 4 Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

ARTICLE 6 Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ANNEXE A PLAN DES CHEMINS ET SIGNALISATION

Adopter à l'unanimité ce 3 juin 2013

Martin Landry Maire

Claire Sénéchal Directrice générale & Secrétaire-trésorière

89-06-2013 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #130021

Il est proposé par Mme Edes Berger, appuyé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement de donner un avis favorable à la demande de dérogation mineure # 130021 de Mme Jannine Lamontagne et de M. Marc-André Villeneuve ayant pour but de bâtir un bâtiment accessoire (garage) de 6,40m de hauteur au lieu de 5,00m.

90-06-2013 : ENTENTE TRIPARTITE

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que la municipalité verse une aide financière de 500 \$ pour année 2013 au comité de développement d'Albertville dans le cadre de l'entente tripartite avec le CLD de et la MRC de la Matapédia.

91-06-2013 : MANDAT D'UNE PERSONNE POUR LA VENTE POUR TAXE

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement de mandater Mme Géraldine Chrétien conseillère, afin de représenter le conseil municipal d'Albertville lors de l'enchère publique d'une propriété se situant sur le territoire de ladite municipalité. Celle-ci aura lieu le 13 juin 2013 à 10h à la salle des sessions de la MRC de La Matapédia.

92-06-2013 : SHQ – SUPPLÉMENT AU LOYER

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Edes Berger et résolu unanimement de signer l'entente #22 pour le programme de supplément au loyer, Achat-Rénovation, conclue entre la SHQ, la municipalité, et Les Habitations d'Albertville pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2018. Et que M. Martin Landry, maire et/ou Mme Claire Sénéchal, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents nécessaires dans ce dossier.

93-06-2013 : ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DE SON PLAN D'ACTION

Considérant la volonté de la municipalité de se doter d'une politique municipale familiale et d'être reconnue comme Municipalité amie des aînés (MADA) afin d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

Considérant que le conseil municipal a approuvé par résolution un avant-projet de la politique familiale municipale et de la démarche MADA comprenant un projet de plan d'action en faveur des familles et des aînés ;

Considérant qu'une consultation publique auprès des familles et des aînés de la municipalité a eu lieu afin de valider et de prioriser certaines actions;

Considérant que des responsables ont été confirmés et que ceux-ci s'engagent à prendre part à la mise en œuvre du plan d'action;

Considérant que le document présenté aujourd'hui constitue la version finale de la politique municipale de la famille et des aînés et de son plan d'action;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Demeules appuyé par Mme Géraldine Chrétien et résolu que la Municipalité d'Albertville approuve l'adoption de la politique municipale de la famille et des aînés et de son plan d'action.

94-06-2013 : CONTRAT DE COLLECTE DES DÉCHETS ET COLLECTE SÉLECTIVE PORTE À PORTE

CONSIDÉRANT que le contrat regroupé COLLECTE DES DÉCHETS ET COLLECTE SÉLECTIVE PORTE-À-PORTE des municipalités de Ste-Marguerite, Ste-Florence, Albertville, Causapscal, Lac-au-Saumon, St-Alexandre-des-Lacs, St-Tharcisius, St-Vianney et TNO Routhierville a pris fin le 2 juin 2013;

CONSIDÉRANT que la soumission de Conciergerie d'Amqui est la seule soumission conforme.

Il est proposé par Mme Charline Chabot, appuyé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'accepter la soumission de Conciergerie d'Amqui au montant global de 384 638,23 \$, et d'autoriser M. Martin Landry, maire et/ou Mme Claire Sénéchal, directrice générale à signer le contrat d'une durée d'un (1) an à partir du 3 juin 2013 pour la collecte des déchets et la collecte sélective porte à porte, secteur est et dont le montant est de 19 540,38 \$ pour la municipalité d'Albertville.

95-06-2013 : ABAT POUSSIÈRE LIQUIDE

Suite à l'appel d'offres regroupé de l'UMQ pour l'achat et la pose de chlorure de calcium liquide (abat poussière), il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement d'accepter la soumission de SEBCI. au coût de 0.335 \$/litre plus taxes. Pour une quantité de 20 000 litres de chlorure de magnésium liquide à poser sur une longueur d'environ neuf (9) kilomètres.

96-06-2013 : DEMANDE DES CITOYENS DU RANG 6 SUD

ATTENDU qu'il y a un nombre important de transports lourds sur le chemin du rang 6 Sud;

ATTENDU qu'une demande a été faite par les citoyens résidents dans ce rang;

Il est proposé par M. Gilles Demeules, appuyé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'accepter cette demande qui est d'appliquer une quantité plus élevée de chlorure de sodium dans le rang 6 sud.

97-06-2013 : MANDAT À MRC DE LA MATAPÉDIA – COULEUR DES ÉOLIENNES

Considérant que lors du dernier Conseil de la MRC le 28 novembre, le Conseil de la MRC de La Matapédia était favorable à une demande adressée par la compagnie Énercon afin de permettre l'implantation d'éolienne avec une base de couleur verte, conditionnellement au remboursement par Énercon des frais encourus par les modifications réglementaires permettant l'implantation de telles éoliennes;

Considérant que la compagnie Énercon est encline à rembourser lesdits frais.

Sur une proposition de Mme Charline Chabot, appuyée par Mme Edes Berger, il est résolu de tarifier la compagnie Énercon pour un montant de 2 165 \$ pour le remboursement des frais encourus par l'adoption du règlement 2012-13 modifiant le schéma d'aménagement ainsi que l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire, ces deux dispositions permettant à Énercon d'implanter des éoliennes dont la base est de couleur verte.

98-06-2013 : OFFRE DE SERVICE – MODIFICATION AU PRU

Il est proposé par Mme Edes Berger, appuyé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'accepter l'offre de service du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de la Matapédia

99-06-2013 : APPROBATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA MISE A NIVEAU DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par M. Gilles Demeules, appuyé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'accepter les plans et devis portant Le numéro de projet 2012-093 préparé par la firme d'architecte Marcel Banville de Rimouki et Probject de St-Anaclet de Lessard.

100-06-2013 : SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – SUBVENTION PIQM VOLET III

Considérant que La MRC de La Matapédia a été reconnue admissible au programme Infrastructure Québec-Municipalités-Volet 3 - Implantation et maintien expertise technique, pour une aide financière pouvant atteindre 600 000 \$ sur cinq ans;

Considérant que la MRC a déposé au MAMROT une réclamation au montant de 119 117 \$ représentant la subvention applicable pour l'ensemble du personnel du service de génie (8 ingénieurs ou techniciens) affecté à des mandats admissibles au cours de la première année du programme (1er janvier au 31 décembre 2012);

- Considérant que le MAMROT a avisé la MRC, par une correspondance du 3 avril 2013, « que pour avoir droit à l'aide financière, la MRC devra démontrer qu'elle a dû embaucher du personnel additionnel afin de pouvoir rendre les services visés»;
- Considérant qu'il y a une trentaine d'années, la MRC de La Matapédia a été avant-gardiste en créant son service de génie municipal, sans programme d'aide financière, pour doter les municipalités d'une expertise en génie-conseil et en soutien technique et qu'une telle initiative a inspiré le ministre des Affaires municipales des régions et de l'Occupation du Territoire pour la mise en place du programme PIQM Volet 3 en 2011;
- Considérant que les règles d'admissibilité du programme pénalisent la MRC de La Matapédia qui est une des seules MRC à avoir à son emploi du personnel technique en génie municipal;
- Considérant que depuis la création du programme, la MRC a conseillé bon nombre de MRC au Québec, celles-ci profitant de l'aide financière du programme pour mettre en place leur propre service de génie municipal, en plus de partager son expertise lors d'ateliers et de rencontres de plusieurs des organisations municipales (FQM, ADGMRCQ, AIMQ, etc.);
- Considérant que la MRC n'a pas eu à embaucher de personnel additionnel à ceux déjà à son emploi pour réaliser les mandats admissibles que lui ont confiés les municipalités, sauf dans le cas d'un employé qui a été très peu affecté à des mandats admissibles (réclamation au montant de 9 155 \$ seulement);
- Considérant que la MRC de La Matapédia compte 12 municipalités dévitalisées (sur 18) qui sont grandement pénalisées en ne pouvant pas bénéficier de l'aide financière du programme qui contribuerait à réduire leurs coûts d'utilisation du service de génie municipal de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de Mme Charline Chabot, appuyée par Mme Géraldine Chrétien il est résolu :

1. Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
2. De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) une dérogation au Programme d'infrastructures Québec Municipalités (PIQM) volet 3 - Implantation et maintien d'expertise technique afin que soit considéré admissible le personnel déjà à l'emploi de la MRC de La Matapédia;
3. Que la présente résolution soit transmise à :
 - M. Sylvain Gaudreault, ministre des Transports, des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire ;
 - M. Pascal Bérubé, ministre délégué au Tourisme, ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent et député du comté de Matapédia-Matane-Mitis.

101-06-2013 : ENTREPOSAGE BR – CLUB DE MOTONEIGE LA COULÉE VERTE

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, appuyé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement d'accepter la demande du Club de motoneige la Coulée Verte d'Albertville pour entreposer jusqu'en octobre 2013 la surfaceuse leur appartenant à condition de celui-ci soit assuré et nous en transmettre la preuve et que si cela engendre des coûts supplémentaires il seront absorbés par le Club de motoneige. Le Club de Motoneige devra également signer une décharge envers la municipalité pour toutes responsabilités.

102-06-2013 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE À LA MRC DE LA MATAPÉDIA – APPEL D'OFFRES ET DEVIS ASPHALTAGE

Il est proposé par Mme Edes Berger, appuyé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de mandater le service de génie de la MRC de la Matapédia pour la préparation des devis de l'asphaltage pour l'appel d'offres au SE@O.

103-06-2013 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été soulevées concernant :

- L'obligation d'avoir des bacs bruns dans le futur.
- Étant donné l'augmentation de la valeur foncière, à qui va l'excédent des revenus.
- À quand la réparation du rang 5 Sud.

104-06-2013 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de lever la séance à 21 h 03 min.

Martin Landry Maire

Plaire Sénéchal Directrice générale & Secrétaire-trésorière